

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### **Ont donné pouvoir :**

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAUT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

### **Absents excusés :**

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20231211-23\_06012-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DEL.2023-142 - Convention d'éco pâturage sur la parcelle cadastrée CL n°74 au bénéfice de Monsieur Saudin**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
Vu le projet de convention d'éco pâturage,

Considérant la démarche zéro phytosanitaire engagée par la commune,  
Considérant le développement de l'éco pâturage depuis 2020 sur la commune en collaboration avec les acteurs locaux,

La pratique de l'éco-pâturage existe depuis toujours. Initialement prévue pour répondre aux besoins vitaux des animaux d'élevage, l'activité a été étendue pour entretenir les friches et les prairies. En effet, l'éco-pâturage permet de maintenir l'ouverture des milieux (vallée, prairie, zone humide, zone naturelle...). Cette pratique est une solution envisageable dans une démarche de gestion différenciée des espaces publics.

L'éco-pâturage peut être mis en place en régie, via un partenariat avec une association, un agriculteur, un particulier ou encore via des prestations d'entreprises spécialisées dans le domaine.

Afin de faciliter l'entretien du site, il est proposé de régulariser une convention avec Monsieur Lionel SAUDIN qui fait paître ses animaux (chevaux) sur la parcelle cadastrée CL 74 d'une surface de 14 500 m<sup>2</sup>.

Cet éco pâturage est consenti à titre gratuit et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'éco pâturage portant sur la parcelle cadastrée CL 74 au bénéfice de Monsieur SAUDIN, demeurant aux Folies (commune déléguée Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie) et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

